

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Parcoursup-apres-le-vote-negatif-du-CSE-le-ministere-revoit-sa-copie-au-CNESER>



École & société

Parcoursup' : après le vote négatif du CSE, le ministère revoit sa copie au CNESER

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 7 mars 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le décret relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales de l'enseignement supérieur n'a recueilli aucune voix positive de la part du Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) lundi 5 mars mais il a obtenu un vote positif mardi 6 mars au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CNESER). Entre temps, le ministère a revu sa copie.

Le décret qui était soumis à l'avis consultatif du CSE et du CNESER décline la future loi Orientation et réussite des étudiants (loi ORE) qui n'est pas encore au bout de son parcours législatif. Il décrit les dispositions qui fondent le fonctionnement de la plateforme Parcoursup' ouverte déjà depuis plusieurs semaines. Autant dire qu'on nage dans la plus grande confusion des calendriers, confusion inévitable au vu de l'urgence dans laquelle travaillent les ministères sur cette question.

Lundi 5 mars, contre l'avis unanime du CSE, le Ministère de l'Enseignement supérieur a refusé de modifier une disposition qui indique qu'à défaut de réponse de la part d'un candidat dans les délais, « il perd le bénéfice de toutes les propositions qui lui ont été faites, ainsi que de l'ensemble de ses demandes d'inscription en attente de proposition d'un établissement ». Ainsi, un lycéen qui n'aurait pas répondu dans les délais aurait été purement et simplement effacé de Parcoursup' !

On peut comprendre le souci du ministère d'obtenir des réponses rapides pour éviter le blocage du système. Mais de là à prendre une mesure aussi radicale, il y avait un pas qui ne devait pas être franchi selon nous. Le Ministère de l'Enseignement supérieur a dû prendre conscience que les jeunes et leurs familles n'accepteraient pas une telle pression. Au CNESER, mardi 6 mars, le texte a été modifié pour que les candidats puissent conserver leurs vœux en attente.